



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 29 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Mme Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Présidente,
M. Bernard UTHURRY, Maire,
Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES,
M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Martine LARROUCAU donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Sami BOURI
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Monsieur Sami BOURI, Adjoint d'astreinte, a quitté la séance pour une urgence liée à son service de permanence.

3a – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du Budget 2019, y compris les reports et affectations de 2018, se présente schématiquement de la manière suivante :

Il est précisé que ces données sont conformes au Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal. A savoir un excédent global de clôture ou fonds de roulement égal à 1.926.471,55 €. En intégrant les restes à réaliser (qui ne sont pas pris en compte dans le Compte de Gestion), le résultat s'établit à un excédent de 980.640,74 €.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	4.858.030,76	5.160.572,06	302.541,30
Déficit reporté	335.342,20		-335.342,20
Total investissement de clôture	5.193.372,96	5.160.572,06	-32.800,90
Fonctionnement	12.464.304,43	13.945.393,56	1.481.089,13
Excédent reporté		478.183,32	478.183,32
Total fonctionnement de clôture	12.464.304,43	14.423.576,88	1.959.272,45
Résultat de clôture	17.657.677,39	19.584.148,94	1.926.471,55
Restes à réaliser en investissement	2.078.780,21	1.132.949,40	-945.830,81
Résultat de clôture avec RAR	19.736.457,60	20.717.098,34	980.640,74

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE :

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de clôture de 2019 s'établit à 1.959.272,45 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice :

Les dépenses réelles sont celles qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements et les valeurs et plus-values des biens cédés qui sont des dépenses d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les charges rattachées à l'exercice et les provisions pour risques et charges. En 2019, elles s'élèvent à 11.718.490,80 € contre 11.841.175,65 € en 2018.

Les achats de fournitures et les dépenses de personnel affectés à la production immobilisée, bien qu'ils impactent la trésorerie, font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'ils contribuent à l'accroissement du patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une recette d'ordre (art. 722). Afin d'analyser au plus juste les dépenses se rapportant réellement au fonctionnement de la collectivité, ces dépenses réelles sont déduites.

Ainsi, hors production immobilisée, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11.623.304,48 € contre 11.643.344,15 € en 2019, soit une diminution de 0,17 %.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice :

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements des subventions d'équipement et les moins values des biens cédés qui sont des recettes d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les produits rattachés à l'exercice. En 2019, elles s'élèvent à 13.786.093,97 € contre 14.474.378,35 € en 2018.

Les cessions d'immobilisations font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'elles impactent le patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une dépense d'ordre (art. 675 et 676). Afin d'analyser au plus juste les recettes réelles impactant le fonctionnement, ces recettes réelles sont déduites.

Ainsi, hors cessions d'immobilisations, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13.500.122,97 € à comparer à 14.074.150,84 € en 2018, soit une diminution de 4,08%.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution négatif sur l'exercice de 32.800,90 €. Les restes à réaliser présentant un solde déficitaire de 945.830,81 €, le résultat de clôture de la section est négatif à hauteur de 980.640,74 €.

L'excédent dégagé en 2019 par la section de fonctionnement devra être affecté en 2020 en investissement afin de couvrir à minima ce résultat de clôture négatif.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice :

Ces dépenses comprennent :

- Les dépenses d'équipement représentant 3.360.550,69 €.
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4.600.507,14 €. Elles correspondent aux dépenses d'équipement, auxquelles s'ajoutent notamment le remboursement du capital des emprunts qui s'établit à 1.179.805,25 €.
- Les restes à réaliser (RAR) qui correspondent à la différence entre les sommes engagées et les sommes mandatées s'élèvent à 2.078.780,21 €. Les RAR, constatés au CA 2019, seront repris au Budget Primitif 2020.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice :

Elles représentent 4.316.534,40 €.

Dans le détail, on trouve notamment :

→ Subventions :	284.150,87 €
→ Dotations (FCTVA, Taxe d'Aménagement) :	373 933,93 €
→ Emprunt :	1.420.000,00 €
→ Affectation 2019 :	2.200.000,00 €
→ Opérations pour compte de tiers :	34.034,60 €
→ Autres :	4.415,00 €

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 1.132.949,40 €. Les RAR, constatés au CA 2019, seront repris au Budget Primitif 2020.

II. LA SITUATION FINANCIERE :

1 – L'ENDETTEMENT

A la date du 31/12/2019, l'encours de la dette s'établit à 12.324.395,12 €, à comparer à 12.084.200,37 € au 01/01/2019.

Le taux d'intérêt moyen constaté s'établit à 1,75% contre 1,90% en 2018.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Il s'établit à 6,6 années fin 2019.

2 – L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'établit à 1.876.618,49 €.

L'épargne nette (épargne brute – capital des emprunts) s'établit à 697.013,24 €.

Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote.


Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 du budget général qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal voté précédemment.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juillet 2020.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 05/08/2020

Le Maire,


Bernard UTHURRY

